

## REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D’EAU, D’ELECTRICITE ET D’ASSAINISSEMENT LIQUIDE DE LA PROVINCE

## DE KENITRA

**-RAK**

|  |
| --- |
| **AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N°1239/22**  **SEANCE PUBLIQUE** |

**Le 05/12/2022 à 10h00min,** il sera procédé dans les bureaux de la RAK, 8, Rue Idriss El Akbar- KENITRA, à l’ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale N° **1239/22 :** Consultation architecturale pour l'aménagement du siège de la RAK.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Bureau du Service Marchés de la RAK sis au n° 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA- Tél. : 05-37- 37-47-46 à 50 Fax : 05-37-37-47-72 ;

Le dossier de la consultation architecturale peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma) .

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l’exécution des travaux à réaliser est de : **7 000 000,00** Dirhams HT.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Règlement relatif aux marchés publics de la RAK.

Le règlement relatif aux marchés publics de la RAK est téléchargeable sur le site web [www.rak.ma](http://www.rak.ma)

**Les architectes peuvent :**

* Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d’ordre de la RAK sis à l’adresse indiquée ci-dessus ;
* Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
* Soit les remettre au président de la commission d’appel d’offres au début de la séance et avant l’ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 22/11/2022 à 10H00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 13 du règlement de la consultation architecturale.